# FICHE D'INSCRIPTION 2019 - 2020
# Association Sportive du collège Louis Paulhan

**Nom:** **Prénom:**

**Classe:** **Date de naissance:**

## 1. Règlement intérieur de l'association :

En intégrant, l'Association Sportive du collège Louis Paulhan, je soussigné (l'élève)…….m'engage à:

- Être assidu et ponctuel aux entraînements et aux rencontres sportives
- Participer avec une tenue sportive correcte et adaptée, amener une une gourde ou bouteille d'eau à mon nom
- Respecter le matériel, les lieux, l'enseignant et les autres élèves
- Ne créer aucun incident ou acte de violence verbale ou physique
- Se comporter de façon satisfaisante lors des déplacements
- Faire preuve de fair-play lors des compétitions ou rencontres

**Si mon comportement à l'association sportive dépassait le cadre défini ci-dessus, l'enseignant chargé de l'activité à laquelle je participe pourrait procéder, avec l'accord du principal-président de l'association sportive à une exclusion temporaire ou définitive de l'association sportive, toutes activités confondues, sans remboursement de la cotisation.**

D'autre part, il est demandé aux élèves de :

- Venir dans les gymnases avec une paire de chaussures de sport (type running comme en EPS) propres dans un sac
- Attendre, dans le calme, devant les gymnases que leur professeur les invite à rentrer
- Faire en sorte que toilettes, vestiaires, couloirs, tribunes et gymnases restent propres
- Participer à la mise en place et au rangement du matériel utilisé
- Prévenir son professeur de son absence à un entraînement ou une rencontre le plus tôt possible
- Faire noter par leurs parents sur le carnet de correspondance un mot autorisant leur enfant à quitter plus tôt si besoin. Sans autorisation parentale, les élèves ne pourront pas quitter plus tôt leur AS.
- Ramener à la date prévue les autorisations parentales permettant de participer aux compétitions.

Il est à noter que si pour des raisons personnelles, un élève souhaite arrêter sa participation à l'Association Sportive du collège, un mot doit être noté dans le carnet de correspondance et signé par le responsable légal puis visé par le professeur d'EPS responsable de l'activité pratiquée à l'AS.

Signature de l'élève : Signature des parents :

## 2. Autorisation d'utilisation des données personnelles à des fins d'inscription

Je soussigné(e)…….père, mère, tuteur, représentant légal (1) autorise les personnes (professeurs d'EPS du collège) en charge de la demande de licence à l'UNSS, fédération de rattachement, à renseigner les rubriques : nom / prénom / sexe / date de naissance / classe / niveau de certification jeune officiel / situation de handicap de mon enfant.

Fait à……., le…….

(1) Rayer la mention inutile

Signature du responsable légal :

**En cas de refus d'autorisation, l'inscription à l'association sportive ne pourra pas se faire.**

## 3. Choix de l'activité sportive :

Les activités sportives proposées dans le cadre de l'AS du collège Louis Paulhan sont définies à chaque début d'année scolaire et sont susceptibles d'évoluer d'une année à l'autre. Activité sportive choisie pour cette année scolaire (cochez une seule activité) :

O Badminton : entraînements de 16h30 à 18h00 les mercredis
O Basket-ball : O pour les minimes (né-es en 2006, 2005 et 2004) : entraînements de 13h30 à 15h00 les mercredis
O pour les benjamin-e-s (né-es en 2008 et 2007) : entraînements de 15h00 à 16h30 les mercredis
O Football : O pour les minimes (né-es en 2006, 2005 et 2004) : entraînements de 13h30 à 15h00 les mercredis
O pour les benjamin-e-s (né-es en 2008 et 2007) : entraînements de 15h00 à 16h30 les mercredis

Les professeurs d'EPS se réservent le droit de refuser un élève qui arriverait avec plus de dix minutes de retard à l'entraînement.

Pour l'AS football uniquement :
En cas de mauvaise météo, le professeur d'EPS responsable de l'AS football peut être amené à ne pas pouvoir animer les entraînements de football. Vous voudrez bien indiquer ci-dessous votre choix (cochez) :
O J'autorise mon enfant à ne pas participer à l'AS et à repartir seul.
O Je souhaite que mon enfant reste sous la responsabilité du professeur d'EPS et il participera à une séance de préparation physique générale (PPG) ou à l'AS basket si les effectifs ne sont pas trop importants tout en gardant une attitude positive.

## 4. Certificat médical :

Suite à la loi de modernisation du système de santé du 26 Janvier 2016, le code de l'éducation s'agissant du certificat médical est modifié. Il est précisé : *"Tout élève apte à l'éducation physique et sportive (EPS) est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires".* **La production d'un certificat médical n'est donc pas nécessaire pour être inscrit à l'AS mais chaque élève s'engage à prévenir le professeur d'EPS qui anime le sport auquel il est inscrit en cas d'inaptitude.**

## 5. Autorisation parentale :

Je soussigné(e)…….père, mère, tuteur, représentant légal (1):

- autorise (2) ……à participer aux activités (entraînements, compétitions) de l'Association Sportive du Collège Louis Paulhan de Sartrouville.
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3).

Fait à……, le…….

(1) Rayer la mention inutile
(2) Indiquer le nom et le prénom de l'élève licencié
(3) Rayer en cas de refus d'autorisation

Signature des parents :

## 6. Renseignements en cas de problèmes :

Problèmes de santé particulier à signaler :
……
…….

Numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgences (adulte joignable les mercredis après-midi) :

- Père : Portable :…… Fixe :……
- Mère : Portable :…… Fixe :……
- Tuteur : Portable :…… Fixe :……..

## 7. Participation financière :

Pour être licencié, une participation financière est nécessaire (elle comprend le prix de la licence – assurance, l'encadrement, le matériel, les transports en car et d'un cadeau) : **30 euros en espèces ou en chèque (à l'ordre de l'AS du collège Louis Paulhan)**.

## 8. Tee-shirt / gourde / sac / short :

L'AS du collège offre à tous les **élèves inscrits (= cotisation de 30€ et fiche entièrement remplie) :**

- **Pour une première inscription : un tee-shirt** au couleur de l'AS et floqué avec notre logo.

Sous réserve que l'élève qui s'inscrit possède toujours un tee-shirt de l'AS à sa taille et en bon état (sinon un nouveau tee-shirt lui sera offert à la place de la gourde / sac / short) :

- **Pour une 2ème inscription : une gourde** avec le logo de l'AS.
- **Pour une 3ème inscription : un sac de sport** floqué du logo de l'AS.
- **Pour une 4ème inscription : un short noir** floqué du logo de l'AS.

NB : En cas de dégradation, perte ou vol, aucun autre tee-shirt / gourde / sac / short ne sera remis à l'élève.
Ils sont à la charge de l'élève et doivent être ramenés lors de chaque entraînement et de chaque compétition (uniquement compétition pour les tee-shirts). Aussi, nous vous conseillons de bien noter : nom et prénom dessus et d'en prendre le plus grand soin !

*Si en cette rentrée ou en cours d'année, votre enfant n'a plus son tee-shirt de l'AS et/ou si vous souhaitez qu'il possède un des autres cadeaux de l'AS avant sa 2-3-4ème inscription, vous trouverez ci-dessous un bon de commande à découper et à remettre au professeur d'EPS -animateur de l'AS.*

**L'inscription est définitive et permet de s'entraîner et d'obtenir le cadeau si :
30 euros + cette fiche entièrement remplie**

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

**BON de COMMANDE Association Sportive du collège Louis PAULHAN**

*NB : le coût de revient de chaque article est supérieur au prix demandé ; ce sont les subventions municipales demandées et reçues chaque année qui permettent de vous proposer ces tarifs avantageux.*

Je souhaite commander :

| Nom, prénom de l'élève : | | AS : | Classe : |
|---|---|---|---|
| O | **Tee-shirt** | Taille : 12-14 / S / M / L / XL | **5 €** |
| O | **Gourde** | | **5 €** |
| O | **Sac de sport** | | **7 €** |
| O | **Short** | Taille : S / M / L | **7 €** |
| | | Total à payer : | **€** |

Rappel : Tout inscrit à l'AS doit toujours posséder un tee-shirt de l'AS à sa taille et en bon état qu'il doit porter à chaque compétition.

Signature du responsable légal :

*Il est rappelé que seuls les élèves inscrits à l'Association Sportive du collège Louis PAULHAN peuvent bénéficier de ces articles.*